

**SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016**

**DELIBERATION N° 6**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

Pour : 23  
Contre : /  
Abstentions : 6  
(Opposition PS +  
PC)

**Objet : Scène  
Nationale –  
Conclusion d'un  
avenant à la  
convention entre la  
Ville et la Scène  
Nationale –  
Approbation et  
autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de la signer**

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Madame Marie José ROQUES, Adjointe rappelle la convention conclue en 2007 entre la Ville et la Scène Nationale en vue de définir les conditions d'occupation de la salle de spectacle Apollo par la Scène Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de son projet culturel.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux par la Ville, l'article 3.3 de la convention prévoit que la Commune pourra faire à la Scène Nationale des propositions d'utilisation pour ses propres besoins.

Dans ce cadre, la Scène Nationale agira pour le compte de la Ville et mettra à disposition l'Apollo en ordre de marche ainsi que son équipe professionnelle selon les besoins nécessités par la manifestation. Cette mise à disposition de moyen humain représente un volume de 950 heures par saison. Or, afin d'avoir une meilleure lisibilité et d'assurer un meilleur suivi sur les heures consommées, il est proposé de transformer les 950 heures en équivalent journées, ce qui représente 16 jours d'utilisation.

Pour ce faire, il est proposé d'approuver un avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . approuve l'avenant n° 1 portant sur une modification de l'article 3 (conditions d'occupation de la salle de spectacle Apollo) de la convention conclue avec la Scène Nationale,
- . autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la Présidente et le Directeur de la Scène Nationale.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 4 octobre 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ

